



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

**Préavis communal relatif à l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27912**

Vu la note de synthèse jointe à la présente, résumant la situation actuelle du plan localisé de quartier N°27912,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée du 24 novembre 2020 au 4 janvier 2021 et du 27 avril 2021 au 26 mai 2021

vu l'enquête publique N° 1989 qui s'est déroulée du 2 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 14 octobre 2021, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 9 novembre 2021,

conformément à la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par X oui, X non et X abstentions

De préavis favorablement/défavorablement l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27912 situé au 97Bis route de Suisse, version au 1<sup>er</sup> août 1990, sous les réserves suivantes (le cas échéant): X